

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

I. — ALGÉRIE

INTRODUCTION

En 1972, au lendemain de la crise pétrolière et des nationalisations qui l'ont close, l'Algérie a pu, grâce à l'accroissement de la production et aux recettes en devises procurées par les hydrocarbures, continuer l'effort d'investissement qu'elle avait programmé dans le Plan Quadriennal. Parallèlement, on assistait au lancement des opérations de Révolution Agraire et à l'installation des premières coopératives de production. Il convient de voir en quoi l'évolution des grandeurs caractéristiques de l'économie (I) a contribué à l'établissement d'équilibres satisfaisants (II) dont on peut espérer encore quelque amélioration en liaison avec l'évolution structurelle (III).

I. — ÉVOLUTION DES GRANDEURS CARACTÉRISTIQUES

A. — LA PRODUCTION

Le tableau I nous révèle une forte croissance de la production. Elle est due bien entendu à la forte reprise de la production du secteur des hydrocarbures (+ 88 %) par rapport à l'année de crise 1971. Mais les autres secteurs connaissent aussi, en dehors de l'agriculture, une croissance significative : ainsi les matériaux de construction, les mines et carrières, et le bâtiment et travaux publics.

Bien évidemment, dans l'explication des taux sectoriels de croissance, il convient de tenir compte des états différentiels de la demande qui s'adresse à chacun des secteurs : on ne peut négliger que les taux de croissance des secteurs, Bâtiments, Travaux Publics, Matériaux de construction contiennent une certaine dose d'inflation rendue possible par la forte pression de la

TABLEAU I

Branches	1971	1972	72/71
	Millions de dinars courants		
Agriculture	2 500	2 500	0
Industries alimentaires	1 170	1 230	+ 5 %
Industries sidérurgiques, mécaniques, électriques	695	805	+ 15 %
Industries chimiques, et diverses	520	575	+ 10 %
Textiles et cuirs	565	595	+ 5 %
Matériaux de construction	205	240	+ 15 %
Raffinage	60	90	+ 50 %
Mines, Carrières, Energie	440	560	+ 25 %
Pétrole et gaz	2 910	5 170	+ 88 %
Bâtiment et Travaux Publics	2 500	2 850	+ 14 %
Transports	930	1 000	+ 8 %
Services	2 790	2 850	+ 3 %
Commerce	4 920	5 330	+ 1 %
PIB sans pétrole	17 430	18 733	+ 7 %
PIB avec pétrole	20 230	23 793	+ 17,5 %

Source : *Secrétariat d'Etat au Plan.*

demande (1). Il en est assez sûrement de même pour le secteur des industries mécaniques et électriques. Dans d'autres secteurs, comme par exemple le secteur Textiles, le taux de croissance global peut refléter une forte croissance des industries liées à la consommation immédiate et une moindre croissance et/ou un surstockage dans les entreprises produisant les produits semi-finis. L'agriculture seule présente une production stagnante en valeur. Mais cette stagnation de la production en valeur est le résultat de mouvements en sens inverse : la production céréalière a par exemple connu un essor remarquable passant de 16,3 millions de quintaux à 23,5 millions de

(1) La réévaluation des projets industriels et agricoles, dont l'analyse sera faite plus loin, témoigne de cette inflation. On en a un autre indice dans l'évolution des volumes produits dans les différents secteurs, par exemple dans le secteur des Matériaux de construction, ou des mines et carrières.

quintaux. Des conditions climatiques favorables et l'introduction de semences particulières a permis un accroissement des rendements. Mais cette croissance caractérise plus la production de blé tendre que celle de blé dur (dont vivent les paysans pauvres), celle du secteur socialiste (qui est commercialisée surtout dans les villes) que celle du secteur privé où se trouve la majorité des exploitants pauvres.

Malgré une reprise de la production agrumicole et maraîchère (dont le niveau avait stagné en 1971), la régression continue de la production de vin et la stagnation des cultures industrielles (très évidemment en liaison avec la Révolution Agraire) déterminent une stagnation de la valeur ajoutée par l'Agriculture dont la part dans la Production Intérieure Brute n'a cessé de régresser depuis 1970 selon les chiffres suivants (tableaux II et III) .

TABLEAU II
Part de l'agriculture dans la Production Matérielle.

	1970		1971		1972	
Agriculture	2 520	22,4 %	2 500	21,6 %	2 500	17,1 %
Industries de transformation	2 986	26,5 %	3 180	27,4 %	3 445	23,3 %
Carrières, Energie, gaz	518	4,6 %	550	4,7 %	770	5,3 %
Raffinage	45	0,4 %	60	0,5 %	90	0,6 %
Bâtiment, Travaux Publics	2 200	19,5 %	2 500	21,6 %	2 850	19,2 %
Pétrole	3 000	26,6 %	2 800	24,2 %	5 060	34,5 %
Total	11 269	100	11 590	100	14 715	100

Source : Construit d'après les chiffres du S.E.P.

On constate, outre la perte d'importance de l'agriculture, la place prépondérante prise par la production d'hydrocarbures dans l'ensemble de la production matérielle (en excluant Transports, Services, Commerce). Par contre, en incluant la Production non matérielle, l'agriculture devient encore moins importante relativement, alors que la production d'hydrocarbures voit sa part diminuer quelque peu. Il est clair que la stagnation de la part de l'industrie de transformation n'est que l'effet du retard dans la mise en production des projets prévus dans le Quadriennal. C'est seulement au cours du prochain Plan que l'on verra se modifier de manière significative les proportions au sein de la PIB avec une forte croissance de la part de l'industrie de transformation et un affaiblissement des parts des hydrocar-

TABLEAU III
Part relative dans la P.I.B. (y compris les services).

	1970		1971		1972	
Agriculture	2 520	12,5 %	2 500	12,4 %	2 500	10,4 %
Industries de transformation	2 986	14,8 %	3 180	15,7 %	3 445	14,4 %
Mines, carrières, Energie, gaz	518	2,6 %	550	2,7 %	770	3,2 %
Raffinage	45	0,2 %	60	0,3 %	90	0,4 %
BTP	2 200	10,9 %	2 500	12,4 %	2 850	11,9 %
Pétrole	3 000	14,9 %	2 800	13,8 %	5 060	21,2 %
Transports, Services commerciaux	8 823	43,9 %	8 640	42,7 %	9 180	38,4 %
Total	20 092	100	20 230	100	23 895	100

Sources : Mêmes que pour le tableau précédent.

bures, des services et du commerce (2). La part de ce dernier secteur révèle quant à elle la lourdeur excessive des circuits de commercialisation et la répartition injuste du revenu national qu'elle détermine. On doit aussi remarquer que la part importante du commerce reflète la politique commerciale adoptée pour les produits du secteur autogéré dans la production et pour l'approvisionnement en provenance de l'extérieur.

B. — LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

La formation brute de capital fixe « écrite » dans la loi de Finances pour 1972 était de 9 214 millions de dinars (à l'exclusion des programmes spéciaux) contre 7 059 millions de dinars planifiés par le Quadriennal (tableau IV).

On constate que sur une PIB de 23 795, on « écrivait » 9 214 millions de dinars pour l'investissement, ce qui représente un taux d'accumulation de près de 38 %. En réalité, selon les chiffres donnés par le Ministre des Finances (3), l'investissement global public (ensemble des investissements productifs et des investissements non directement productifs) réalisé aurait été de 9 523, et donc le taux d'accumulation serait de l'ordre de 40 %. Si l'on ajoute à ces investissements, ceux réalisés par les collectivités locales et ceux du secteur privé, on ne doit pas être loin de 42 à 43 % de taux d'accumula-

(2) On peut admettre que durant les trois premières années du Quadriennal 1970-73, la croissance annuelle moyenne prévue (9 %) a été réalisée en valeur essentiellement grâce aux secteurs des hydrocarbures et du B.T.P.

(3) Conférence de presse du 3 janvier 1973. Publiée par le Ministère des Finances.

TABLEAU IV

	PQ	L de F
Industrie	3 100	4 450
Agriculture	1 100	1 652
Education - Formation	842	881
Tourisme	180	215
Infrastructure	795	1 376
Habitat	438	55
Social	243	250
Équipement administrat.	220	210
Transports	131	25
Total	7 059	9 214

Source : Plan Quadriennal et Loi de Finances pour 1972. J.O.

tion. Bien évidemment, les exigences du développement du secteur industriel et les possibilités offertes par la croissance des hydrocarbures et le financement externe ont déterminé ce niveau d'accumulation.

a) Analyse sectorielle.

L'industrie continue d'occuper une place prépondérante dans l'affectation des fonds d'investissements : 50 % des fonds « écrits » dans la loi de Finances pour 1972 lui sont consacrés. Au niveau des réalisations, il est très probable que ce pourcentage est plus important. Au sein de l'industrie elle-même, le secteur des hydrocarbures garde la première place, obtenant près de la moitié des fonds. Au total, ce secteur obtient pour son développement un quart de l'ensemble des fonds d'investissement prévus pour cette année 1972 (4).

Pour accroître sa capacité de recherche dans ce secteur, la Sonatrach s'est associée à des firmes étrangères au sein de Sociétés Mixtes où elle est majoritaire. Cette formule, tout en allégeant partiellement la charge financière pesant sur la Société, a l'avantage d'accroître la capacité technique de Sonatrach. Du point de vue des partenaires, peu intéressés par la prestation rémunérée d'un service de recherche, l'avantage est de se procurer une quantité de pétrole proportionnelle à leur part sociale. Ainsi le 23 mars 1973 a été signé un accord liant Sonatrach et Sun Oil Company (51 % - 49 %).

(4) Le chiffre de 5 milliards de dinars a été annoncé par le Ministre des Finances. Conférence citée.

TABLEAU V

Premières livraisons	Pays	Durée	Q (milliards m ³)	Acheteurs
Octobre 1964	G.B.	15 ans	1	
Mars 1965	F.	"	0,5	Gaz de France
Courant 1972	"	"	3,5	"
Courant 1971	U.S.A.	20	0,5	Distrigaz
Courant 1972	"	"	1,2	"
1974/1975	"	25	11	El Paso
1974	Espagne	20	1,5	Gas Natural
1977	Europe F.B. RFA	20	13	Consortium européen
Total			36,2	

Source : Reconstitué à partir de sources diverses.

Le contrat stipule qu'en cas de découvertes exploitables de pétrole, Sun Oil prend possession au champ de la part qui lui revient (5).

Dans le domaine du transport Sonatrach fait face seule aux dépenses d'investissement ; en 1972 ont été mis en fonctionnement l'oléoduc Mesdar/Skikda d'une capacité finale de 30 millions de tonnes et le gazoduc Hassi R'mel Skikda d'une capacité de 12 milliards de m³.

Au niveau du raffinage c'est en 1972 aussi qu'a été mise en service la raffinerie d'Arzew d'une capacité totale de 2,5 millions de tonnes/an, ouvrant dès cette année des capacités d'exportation de produits raffinés. Enfin c'est en matière de liquéfaction de gaz naturel qu'un niveau élevé d'investissement devra être réalisé en vue de faire face aux engagements pris par la Sonatrach en matière de vente.

A ces contrats fermes, il faudrait ajouter ceux signés sous réserve d'accord de la Federal Power Commission avec El Paso pour la livraison supplémentaire de 5 milliards de m³ par an, avec Escogaz pour la livraison de 6 à 8 milliards de m³ par an pour une période de 22 ans, et enfin avec Panhandel Eastern Pipe Line pour la fourniture de 4,5 milliards de m³/an pendant 20 ans à partir de 1979.

Ces contrats de vente supposent dans les années à venir un fort accroissement des investissements en liquéfaction pour lesquels l'Algérie a déjà en 1972 commencé à mobiliser le financement nécessaire. C'est évidemment dans la sidérurgie et dans les constructions mécaniques et électriques que l'effort d'investissement est important mais bien entendu loin derrière (à eux deux ces secteurs réalisent un peu moins que le secteur des hydrocarbures).

(5) Le 22 juin 1973 a été paraphé un accord de même nature entre Sonatrach et Hispanoil. Voir Moudjahid du 23 juin.

Dans l'agriculture, malgré l'effort d'investissement prévu dans la loi de Finances pour 1972, il semble que les réalisations soient en retard pour des raisons multiples : insuffisante capacité de réalisation des offices, difficultés de mobilisation du financement externe, etc... S'il était prouvé que la production agricole dépend essentiellement des dépenses d'investissement qui y sont faites, on pourrait penser qu'il y a là une situation regrettable. Comme on le verra plus loin, il n'en est malheureusement pas ainsi. D'autres éléments contribuent à freiner la croissance de la production agricole.

Enfin, on constate que l'habitat continue à être le parent pauvre dans le programme d'équipement (une amélioration est prévue pour l'année 1973 et un plan global d'habitat pour le Plan 1974-1977). Cette situation est regrettable dans la mesure où elle détermine des charges importantes au niveau des entreprises, qui cherchent à recruter la force de travail nécessaire, au profit des détenteurs actuels du parc de logements urbains, qui jouissent d'une rente injustifiée.

b) *Les réalisations par rapport aux prévisions du Plan Quadriennal.*

Soit le tableau VI pour les secteurs les plus importants :

TABLEAU VI

	Plan Quadriennal	Montant cumulé des crédits écrits dans les lois de Finances
Investissements globaux	27 470	33 142
Industrie	12 400	16 529
Agriculture	4 140	5 387
Education-Formation	3 307	3 432
Infrastructure	3 067	5 026
Habitat	1 520	898

Source : *Plan Quadriennal et Lois de Finances pour 1970-1973.*

Ce tableau appelle quelques remarques :

1 - Au niveau global, le dépassement par rapport aux prévisions est de l'ordre de 20 %. Quelle explication peut-on en fournir ?

En premier lieu les prévisions d'investissements étaient faites en DA constants. Dès lors la variation reflète une croissance du niveau général des prix : celui-ci a varié pour des raisons externes et internes. L'inflation

mondiale a déterminé une croissance progressive du coût des investissements programmés.

En second lieu il est probable que le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, qui est le grand réalisateur en matière de génie civil, d'habitat, de constructions scolaires a, pour des raisons techniques, administratives et financières, indûment gonflé ses coûts et donc les prix de réalisation. De ce point de vue, il est fortement souhaitable que les différents investisseurs se donnent la capacité technique de porter un jugement plus sévère sur les cahiers de charges et les prix.

Enfin, on ne doit pas négliger le fait que le secteur privé dans son ensemble, face à une demande publique régulièrement croissante, a su tirer le meilleur profit de cette phase d'investissements massifs dans le secteur des industries mécaniques et électriques, des industries chimiques et de matériaux de construction et surtout dans le secteur des travaux publics et du bâtiment.

2 - Au niveau sectoriel, c'est dans l'industrie et l'infrastructure que les dépassements sont les plus importants, respectivement 33 % et 63,4 %, l'agriculture venant immédiatement après avec 30 %. Il semble admis, parallèlement à ces dépassements financiers, que les projets prévus connaissent des retards importants dans la sidérurgie, les constructions mécaniques, la chimie, les textiles, cuirs et peaux. Ceci n'est pas sans répercussions sur le niveau de l'emploi qu'il conviendra d'analyser plus loin.

TABLEAU VII

Secteurs	1970	1971	1972	Total
Textiles	66,2	7,4	2,4	76
Mécanique, Electrique, Métallique	11	22,2	10,8	44
Matières plastiques	28,3	1,6	1,6	31,5
Industrie agricole et alimentaire	8,9	4,1	0,8	13,08
Papiers-Cartons	9	0,1	-	9,1
Bois	6,4	-	-	6,4
Matériaux construction	4	-	3,5	7,5
Produits chimiques	2,8	1,6	0,8	5,2
Industries diverses	9,8	3,6	1,6	15
Tourisme	8,5	-	15	23,5
Total	154,9	41	36,5	232

c) *L'investissement privé.*

L'évolution de l'investissement privé reste mal connue. Si l'on en croit les chiffres fournis par les Commissions nationale et régionales d'investissement on aurait eu, pendant les trois premières années du Plan, l'évolution suivante :

	1970	1971	1972	Total
Nombre	137	41	14	192
Masse des investissements	145,9	41	36,5	221

Le tableau VII en donne la répartition sectorielle pour la même période selon les mêmes sources (en millions de DA).

En réalité ces chiffres ne sont guère significatifs, les Commissions d'Investissements ne répertorient que les projets dont les initiateurs désirent des garanties d'Etat et des exonérations diverses. En réalité, beaucoup de projets ne transitent pas par ce circuit. Ainsi en 1972, selon la Chambre de Commerce d'Alger, la situation des promoteurs potentiels au 30 avril 1972 était la suivante (tableau VIII) :

TABLEAU VIII

Chambre de Commerce	Nombre	Montant des investissements en milliers de DA
Alger	1 116	55 840
El Asnam	10	3 300
Annaba	46	27 506
Batna	32	11 390
Béchar	3	800
Constantine	88	38 335
Médéa	31	1 071
Mostaganem	60	34 809
Oasis	144	67 327
Oran	131	89 622
Sétif	57	18 950
Skikda	1	300
Tiaret	13	9 700
Tizi Ouzou	25	23 585
Tlemcen	64	25 481
Total	1 821	919 626

Source : *Nouvelles Economiques* (112), 30 mai 1972.

Ce tableau, quoique ne reflétant pas les réalisations, illustre mieux nous semble-t-il le dynamisme du secteur privé. Géographiquement, on remarque sa tendance à se concentrer auprès des grandes agglomérations urbaines qui sont en même temps des zones industrielles (Alger, Oran, Annaba) ou des régions où ont été lancés des programmes spéciaux (Oasis, Tlemcen, Tizi Ouzou).

Une autre indication du dynamisme du secteur privé est fournie par les chiffres des dépôts à vue auprès des Banques Primaires. Ceux-ci, de l'ordre de 5 milliards de dinars en 1972, seraient le fait d'entreprises privées pour une bonne proportion (60 %), le reste étant dû aux entreprises publiques.

Enfin on peut prendre une mesure du dynamisme de ce secteur à travers sa part dans les chiffres d'affaires (tableau IX).

TABLEAU IX

Branche d'activité	Nombre (Année 1969)		Effectif	Chiffres d'affaires	
	Entreprises	Etabliss ^{ts}		en 1 000 DA	% de la branche
Electricité, Eau	4	9	359	358,2	6,2
Mines et carrières	78	79	1 530	28,7	13,7
I. S. M. M. E.	251	268	9 586	786,4	44,9
Matériaux de construction	96	96	1 915	57,1	16,1
Chimie, Caoutchouc, Plastique	92	99	4 312	305,9	52,8
Industries alimentaires	382	390	8 172	625,9	29,6
Industries textiles	559	573	15 325	577,3	75,2
Cuirs et peaux	129	129	4 259	133,0	64,4
Bois, Papiers, Divers	225	230	5 934	268,0	70,4
Ensemble	1 816	1 873	51 392	2 800,5	42,1

Source : Tableaux de l'Economie algérienne, 1971, Direction des Statistiques.

Si l'on analyse plus spécialement le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, grand bénéficiaire de l'effort étatique d'investissement, on dispose des données suivantes pour l'année 1970 (donc simplement au début du lancement du Plan Quadriennal) (tableau X).

Ce secteur est donc largement dominé par le secteur privé. Le plan quadriennal n'a pu qu'en favoriser le développement par la masse des investissements qu'il réalise. Il apparaît alors nécessaire de soumettre ce secteur à un contrôle strict, si l'on désire maintenir dans des limites acceptables les poussées inflationnistes que développe tout processus massif d'investissement dans une économie où la capacité de production de biens de consommation reste en tout état de cause limitée.

TABLEAU X

Part du secteur privé dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics
(1000 DA ; entreprises de plus de 20 salariés)

	Privé		Public		Autogéré		Total
	Montants	%	M	%	M	%	-
Chiffre d'affaires	1 596 170	88	161 196	8,5	41 843	2,5	1 799 209
Valeur ajoutée	695 023	88	82 501	10	16 785	2	-
Effectifs employés	57 263	87	6 863	11	1 638	2	65 764
Investissements	138 269	77,5	39 679	22,3	345	0,5	-

Source : Données sur le bâtiment et les travaux publics en 1970. Secrétariat d'Etat au Plan, sept. 1972 (6).

C. — LES FINANCES PUBLIQUES ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Une analyse sommaire du Budget général de l'Etat nous permettra de voir comment se présente le financement des investissements productifs.

a) *Le budget général de l'Etat.*

TABLEAU XI
Prévisions et réalisations pour 1972

	Prévisions	Réalisations
A - Dépenses définitives	8 935	8 459,5
- de fonctionnement	5 500	5 447,5
- d'équipement	3 435	3 012
B - Recettes définitives	8 590	8 820
- fiscalité ordinaire	4 640	4 870
- fiscalité pétrolière	3 200	3 200
- contribut. entr. pub.	500	500
- divers	250	250
Solde du budget général	- 345	+360,5

Source : Tableaux en Annexe de la brochure du Ministère des Finances.

(6) On doit noter que certaines sociétés nationales n'ont pas répondu aux exigences de l'enquête. En conséquence le poids du secteur public est sous-évalué. Mais leur intégration ne diminuerait pas de manière significative la prépondérance du secteur privé dans ce secteur.

Comme on le constate, les recettes définitives de l'Etat couvrent l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'équipement non directement productif. Le solde positif a été utilisé pour désendetter partiellement le Trésor auprès de la Banque Centrale.

1) Structure administrative des dépenses de fonctionnement.

TABLEAU XII

Présidence du Conseil	34 522
Défense nationale	492 000
Ministère d'Etat des Transports	77 324
Affaires étrangères	82 940
Intérieur	406 017
Agriculture et Réforme agraire	219 303
Justice	76 876
Enseignements primaire et secondaire	233 665
Enseignement supérieur et recherche scientifique	155 174
Santé publique	406 061
Travaux publics et construction	176 750
Information et culture	81 144
Industrie et énergie	44 248
Enseignement originel et affaires religieuses	49 543
Travail et affaires sociales	120 728
Finances	172 522
Anciens Moudjahidine	379 600
Jeunesse et sports	97 910
Secrétariat d'Etat au Plan	19 430
Secrétariat d'Etat à l'hydraulique	70 165
Charges communes	1 064 443

Sources : Mêmes que le précédent.

Deux grandes masses retiennent l'attention : 33,9 % du budget de fonctionnement sont consacrés à l'éducation et à la formation. On remarquera aussi les importantes dépenses de santé publique. Mais la seconde grande masse est constituée par les dépenses de transfert (dispersées entre les différents ministères) dont les montants ont été les suivants (cf. Tab. XIII).

C'est donc 20 % du budget de fonctionnement qui sont consacrés aux dépenses de transferts. Ajoutées aux dépenses d'éducation et de formation et de santé publique, elles constituent près de 67 % du budget : cette masse constitue la réponse financière à l'attente minimale exprimée par la population vis-à-vis de l'Etat. Elle devra croître avec la croissance de la population.

2) Structure des dépenses définitives d'équipement.

Il s'agit de l'équipement non directement productif, c'est-à-dire l'ensemble des équipements d'infrastructure économique et sociale, des investissements

TABLEAU XIII

Pensions des anciens Moudjahidine	348	34 %
Assistance médicale	274	26,5 %
Bourses et présalaires	224	22 %
Cantines scolaires et maisons d'enfants	95	9,5 %
Allocations familiales du secteur agricole autogéré	43	4 %
Autres dépenses	40	4 %
Total	1 026	100

Source : Même que le précédent.

consacrés à la recherche et des investissements à délai de maturation très longs. Ces investissements sont financés sur les ressources définitives de l'Etat.

TABLEAU XIV

Industrie	235 000
Agriculture et développement rural	381 000
Education	685 000
Formation	196 000
Hydraulique	504 000
Tourisme	75 000
Pêche	5 000
Infrastructure	999 000
Programmes spéciaux	355 000
Total :	3 435 000

Source : Même que le précédent.

Ici aussi on remarquera la part importante consacrée à l'éducation et à la formation ainsi que la manifestation budgétaire, à travers les Programmes Spéciaux, de la politique d'aide aux régions défavorisées. En réalité, les fonds des Programmes Spéciaux sont utilisés à compléter les dépenses des différents départements en matière d'éducation ou de formation. Ces programmes ont ébauché la politique de décentralisation.

3) Evolution récente de la structure des recettes définitives.

On remarquera la croissance de la part de la fiscalité pétrolière, qui doit s'élever à 40 % en 1973, le recul de la part des contributions des entreprises ;

TABLEAU XV

	1970		1971		1972	
	M	%	M	%	M	%
Fiscalité ordinaire	4 106	63,5	4 334	62,2	4 870	55,2
Fiscalité pétrolière	1 358	21	1 659	23,8	3 200	36,4
Contribution des entreprises au budget de l'Etat	722	11,1	683	10	500	5,6
Autres recettes	282	4,4	286	4	250	2,8
Total	6 467	100	6 962	100	8 822	100

Source : Calculé d'après les lois de Finances.

ce recul s'explique largement par la situation dans laquelle se trouvent ces entreprises : phase de démarrage, lourdeur des charges d'exploitation qu'il ne convenait pas d'augmenter encore faute d'avoir à financer des déficits de trésorerie. Il reste que cette contribution au budget de l'Etat constitue une excellente mesure de centralisation des fonds au profit de l'Etat et conséquemment un moyen évident de planification économique et financière.

b) Le financement des investissements productifs « écrits » dans la loi de Finances.

Rappelons qu'aux termes de la loi de Finances pour 1971 « les investissements des entreprises du secteur public et du secteur socialiste sont autorisés en tant qu'investissements planifiés des entreprises ». Ces investissements ont été de l'ordre de 6 511 millions de dinars. Selon la loi de Finances pour 1972, la structure de ces investissements était la suivante (tableau XVI) .

Ainsi les réalisations ont été légèrement supérieures aux prévisions. On peut penser que c'est à l'Industrie qu'est dû ce dépassement. C'est l'industrie aussi qui occupe la place prépondérante. Comment ont été financés ces investissements puisque, comme nous l'avons vu, l'excédent du budget général égal à 368 millions de dinars a permis le désendettement du Trésor Public vis-à-vis de l'Institut d'Emission et des institutions bancaires en général ?

Selon le Ministre des Finances ce volume d'investissements « a été financé par des ressources intérieures et, pour le reste, par des emprunts extérieurs contractés par les entreprises et les banques auprès de leurs fournisseurs, ou auprès de marchés financiers internationaux ».

TABLEAU XVI

Industrie	4 215	68 %
Agriculture	767	12 %
Habitat urbain et infrastructure	992	16 %
Transport - pêche	20	-
Tourisme	140	2 %
Commerce - Distribution	-	-
Programmes spéciaux	45	1 %
Total	6 179	100

Source : Calculé d'après la loi de Finances.

1) Le financement interne des investissements des entreprises.

Ce financement aurait été de 70 % environ, 30 % étant couverts par l'extérieur (7). Ce sont donc 4 600 millions de dinars qui ont été mobilisés à l'intérieur. Ces ressources sont constituées par les fonds d'amortissement et les réserves des entreprises publiques centralisées par le Trésor, les fonds d'épargne et de réserves des organismes d'assurances et de prévoyance sociale. La mobilisation de cette épargne est réalisée au moyen de bons d'équipement souscrits sur formules par les organismes intéressés.

Aux ressources fournies par les Bons d'équipement s'ajoutent celles que procure au Trésor la souscription obligatoire de Bons du Trésor à 6 mois, 1 an ou 2 ans, pour une part de leurs liquidités.

Enfin s'y ajoute l'épargne des particuliers : dépôts à terme dans les banques, dépôts à vue à la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance et la souscription de bons d'équipement sur formule par les particuliers. Selon le Ministre des Finances, cette dernière catégorie d'épargne aurait connu un certain tassement en 1972.

Au cours des dernières années les dépôts à la CNEP ont évolué comme suit (montants cumulés en millions de DA) :

1969	1970	1972 (sept.)
284,2	366,5	910

La formule de l'épargne logement a sûrement suscité cette croissance des montants. Ceci étant, si l'on veut accélérer cette forme d'épargne, il convient de stabiliser les prix de la construction, faute de quoi l'épargnant

(7) Ce sont des pourcentages indicatifs, établis à partir du poste Mouvements de capitaux de la Balance des Comptes.

risque de perdre son pouvoir d'achat en logement, quel que soit le taux d'intérêt qu'on lui serve (actuellement de 3,5 %).

2) Le financement externe.

On ne peut avoir une idée précise du montant de ce financement car les emprunts faits en 1972 ne sont pas tous mobilisés pour le financement des investissements de cette année-là (8). Inversement les investissements de 1972 ont pu être financés grâce à des emprunts obtenus en 1971. Néanmoins on peut estimer à 30 % environ des investissements le montant du financement externe, soit environ 1 900 millions de dinars.

Le financement externe est mobilisé sous trois formes différentes :

— Les emprunts financiers.

Ce sont des emprunts émis sur des marchés financiers extérieurs ou auprès d'institutions financières ou groupes étrangers. Pour 1972, on peut établir le tableau XVII.

TABLEAU XVII

Prêteurs	Emprunteur	Montant	Terme
Marché financier du Luxembourg	B. E. A.	25 M de \$	obligatoire
Consortium dirigé par la Société Générale des Banques de Belgique	B. E. A.	50 M de \$	12 ans
Consortium dirigé par la Banque de l'Union Européenne	C. P. A.	30 M de \$	7 ans
Consortium de 22 banques représenté par le S. F. I.	B. N. A.	50 M de \$	Crédit Bancaire
Société Générale	B. N. A.	20 M de \$	10 ans

Source : A partir des informations parues dans la presse nationale.

— Les crédits d'équipement auprès d'organismes internationaux.

Il s'agit de crédits généralement liés à la réalisation d'opérations précises. Ainsi, au cours de 1972, près de 170 millions de dinars ont été empruntés dont 120 millions de dinars par la CNAN en vue de son équipement.

— Les crédits d'équipement bilatéraux.

Ce sont des crédits fournisseurs accordés aux entreprises nationales. Leur montant a été environ de 900 millions de dinars, négociés en une quinzaine de contrats dont 10 avec les Etats-Unis.

(8) Dans sa conférence de presse, le Ministre des Finances avance le chiffre de « 2 milliards de dinars dont plus de la moitié a été constituée par des prêts financiers ».

La totalité de ce financement externe (2 milliards de dinars) prouve la crédibilité externe de l'Algérie. Sa dette extérieure (9) est garantie par les ressources en hydrocarbures dont la demande extérieure va croissant. Mais on doit souhaiter que la capacité d'emprunter à l'extérieur laissée aux entreprises, sous la surveillance du Ministère des Finances, ne soit pas pour elles un moyen d'échapper aux contraintes d'une planification financière, elle-même liée aux nécessités d'un planning des investissements, qui est susceptible d'être renforcée.

D. — LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

En liaison avec la solution apportée à la crise pétrolière de 1971, les échanges extérieurs de l'Algérie ont connu une forte croissance en 1972 aussi bien en matière d'exportations qu'en matière d'importations. La reprise des premières est évidemment liée au développement du secteur des hydrocarbures. Celle des secondes aux capacités financières accrues que produit ce même développement ainsi que la croissance de mobilisation de crédits.

a) *Le volume des échanges.*

TABLEAU XVIII

	1971	1972
Importations	6 028	7 987
Exportations	4 208	6 687
Solde	- 1 820	- 1 300
Taux de couverture	70 %	83 %

Source : *Statistiques douanières et Estimations du Ministre des Finances.*

On constate une amélioration très nette du taux de couverture des importations par les exportations en liaison avec la croissance des exportations des hydrocarbures dont le niveau a atteint plus de 5 milliards de dinars contre 3,1 milliard de dinars en 1971 environ.

b) *La structure des échanges par produit.*

Cette structure a évolué ainsi durant les deux dernières années (tableau XIX).

(9) Son montant a été estimé à 7 800 millions de dinars pour 1973, soit 32,6 % de la P.I.B. pour la même date. Cf. Discours du Ministre des Finances déjà cité.

TABLEAU XIX

	Importations		Exportations	
	1971	1972	1971	1972
Produits alimentaires	13 %	16,2 %	12 %	8,5 %
Energie - Lubrifiants	3 %	2,3 %	74,8 %	83 %
Produits bruts	7 %	6,8 %	4,2 %	} 8,5 %
Produits demi-finis	27 %	27,3 %	3 %	
Biens d'équipement	38 %	33 %	4,8 %	
Biens de consommation	12 %	13 %	1,2 %	
Total	100	100	100	100

Source : Pour 1971, chiffres définitifs des Finances. Pour 1972, chiffres donnés par le S.E.P. et le Ministère des Finances.

Ce tableau appelle quelques remarques :

— du côté des exportations, on constate le poids croissant des hydrocarbures. Dorénavant c'est plus de 4/5 des exportations algériennes qui sont constituées par les hydrocarbures. On doit prévoir une légère diminution de ce taux avec l'entrée en production des réalisations industrielles actuelles. Par contre, la chute des exportations de produits alimentaires est évidente ; elle est liée aux difficultés de commercialisation du vin qui constitue les 2/3 de ce poste, le reste étant constitué par des agrumes.

— du côté des importations, le poste de Biens d'équipement reflète le fort niveau d'accumulation interne. L'importance du poste Produits demi-finis est liée au fonctionnement même des unités de production ainsi qu'à certaines insuffisances de la production interne de ciment. Les deux postes ont atteint respectivement 3 500 et 2 600 millions de dinars. L'insuffisance de la production agricole se reflète ainsi dans l'importation des produits alimentaires. Notons que l'année 1971 a été très mauvaise pour la céréaliculture, ce qui a entraîné l'importation de près de 10 millions de quintaux de céréales (10).

c) Répartition géographique des échanges.

On constate qu'en matière d'importations, malgré l'importance de la part des pays capitalistes développés, 80 %, une nette amélioration de la part des pays socialistes liée à la politique de diversification des approvisionnements

(10) On constate aussi la croissance des importations de produits industriels de consommation (automobiles, appareils électro-ménagers). Cette libéralisation des importations nous apparaît contrecarrer l'effort d'épargne qui est demandé aux couches moyennes, et introduire un élément socialement incompressible dans la balance commerciale qui n'en a pas besoin.

TABLEAU XX

	Importations		Exportations	
	1971	1972	1971	1972
C.E.E.	61,2	62	64,6	57
A.E.L.E.	9,7	8	7,5	6
Amérique du Nord	11,1	9	1,8	8
Japon	3,7	1		1
Total des Pays capitalistes	85,7	80	74	72
Pays socialistes	7,6	20	13,6	13
Pays en voie de développement et R.D.T.I.	6,3		12,4	15
Total	100	100	100	100

Source : Statistiques douanières et chiffres du S.E.P.

menée par l'Algérie, surtout par la passation d'accords commerciaux, de troc, de clearing, etc., avec ces pays.

En matière d'exportations, outre la percée très nette des pays d'Amérique du Nord, on constate les résultats de la politique commerciale menée en direction des pays en voie de développement. Ceci étant, cette structuration des exportations est très évidemment transitoire car en liaison avec les programmes d'exportation de gaz vers les Etats-Unis, une redistribution s'opérera fatalement en faveur des Etats-Unis. Il en sera partiellement de même dans le domaine des importations, puisque les prêts octroyés en 1972 et 1973, qui seront mobilisés progressivement, seront utilisés généralement pour l'achat d'équipements en provenance des Etats-Unis.

II. — L'ÉQUILIBRE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

A. — LES ÉQUILIBRES INTERNES

L'analyse de cet équilibre des emplois et des ressources montre que, malgré le déficit commercial qui accroît les disponibilités, et quelle que soit la mesure qu'on peut légitimement émettre à l'égard des évaluations des différents postes, la consommation des ménages a vu sa part diminuer par rapport aux prévisions du plan quadriennal. Cette part passe, en effet de 58 % (prévisions du quadriennal) à 54 % (chiffres réalisés).

TABLEAU XXI

Ressources	Plan Q	Réalisées	%
PIB (1)	19 400	24 000	
Déficit commercial	1 100	1 300	
Total	20 500	25 300	

Emplois	Plan Q	Réalisées	%
Investissement (2)	7 060	9 700	
Consommation des ménages (4)	11 900	13 600	
Consommation des administrations (3)	1 540	9 000	
Total	20 500	25 300	100 %

Sources : Plan Quadriennal et sources diverses.

(1) La P.I.B. réalisée a été estimée à 24 000 millions de dinars qui est un chiffre intermédiaire entre 27 795 (que nous donnions au début de ce travail) et 24 175 (chiffre donné par le Ministre des Finances dans sa conférence de presse).

(2) L'investissement 9 700 dépasse celui que nous donnions auparavant 9 523, car celui-ci n'incluait pas l'investissement privé (dont le montant est peu probablement la différence entre les deux).

(3) La consommation des administrations a été estimée en soustrayant des dépenses de fonctionnement de l'Etat, les traitements et salaires, les bourses et prêts scolaires, le montant remboursé à la Banque Centrale.

(4) La consommation a été estimée par différence.

Certes, dans cette phase massive d'investissements, il est inévitable que la consommation des ménages baisse mais il est indispensable de l'accroître en termes de pouvoir d'achat et de la rendre égalitaire ou du moins, moins inégalitaire. En effet, l'interprétation de ce chiffre global est assez instructive de ce double point de vue.

1. En premier lieu, ce chiffre global traduit partiellement le poids de la part du commerce dans la PIB. Rappelons que cette part est à peu près de 22 %, ce qui constitue une charge importante du point de vue du consommateur. Si on se limite à l'analyse du commerce privé, on peut en donner la mesure suivante, malheureusement pour 1969 seulement.

Comme on le constate, le commerce de gros réalise près de 4 milliards de dinars de chiffre d'affaires. A eux deux, les commerces de gros de l'alimentation et de l'équipement de la personne (tissus, vêtements, bonneterie, chaussures) réalisent 50 % du chiffre d'affaires.

Les grossistes privés sont pour les 2/3 des entreprises individuelles et pour le reste essentiellement des sociétés de personnes.

Il est clair que, malgré le contrôle relatif des marges commerciales, ce commerce de gros, spéculateur par nature, en percevant des marges excédant largement ses coûts de distribution, réduit le pouvoir d'achat des consom-

TABLEAU XXII
Commerce de gros - Privé

Secteur	Nombre d'entreprises	%	C. A en DA	%
Produits agricoles	41	1,56	26 609	0,72
Commerce de l'alimentation	975	32	1 299 497	35
Equipped de la personne	646	24,6	540 418	14,7
Equipped industriel	583	22,2	861 540	23,6
Commerce de machines véhicules-accessoires	149	5,66	447 781	12,2
Equipped du foyer	177	6,75	351 930	10
Commerce d'agrément luxe, soins, santé	60	2,28	170 858	4,62
Total	2 631	100	3 698 633	100

Source : Sous-Direction des Statistiques.

mateurs surtout dans les grandes villes où son contrôle est plus efficace. Sa responsabilité dans la hausse des prix est à présumer, étant donné le haut niveau de la demande globale monétaire en cette phase d'investissements massifs.

2. En second lieu, le volume global de la consommation n'est significatif que dans l'hypothèse d'une répartition égalitaire des réserves. Quelques indications nous permettent de penser qu'il reste beaucoup à faire de ce point de vue (comme l'indiquent d'ailleurs les exonérations fiscales inscrites dans les lois de Finances pour 1972 et 1973).

L'inégalité des réserves peut être saisie directement ou indirectement :

— Directement : on ne dispose pas de statistiques sur la répartition du revenu national. Ceci étant on peut en avoir une idée partielle à travers les statistiques fiscales. Au titre des mesures prévues par la loi de Finances pour 1972, il était prévu d'exonérer l'ensemble des contribuables dont le revenu mensuel net est inférieur à 300 dinars. L'application de ces mesures a donné les résultats suivants : 1 182 202 contribuables ont été exonérés dont la répartition est la suivante :

Agriculteurs et éleveurs	475 990
Salaires des secteurs publics autogéré et privé	372 219
Propriétaires fonciers et immobiliers	252 000
Commerçants et artisans	80 000

Ces chiffres expriment le fait que, pour l'instant, la partie pauvre de la population algérienne n'a pas encore reçu sa part du développement auquel elle participe cependant quotidiennement.

TABLEAU XXIII
Structure des dépenses par ménage selon la C.S.P.

C. S. P.	Année 1967-1968				
	Total	Alimen- tation	%	Habille- ment	%
Cadres supérieurs et professions libérales	19 697	6 382	32,4	2 699	13,7
Grossistes	14 538	5 336	36,7	1 016	7
Patrons	14 181	6 682	48,5	1 260	9
Cadres moyens	10 310	4 940	48	1 567	15,2
Sécurité publique	9 633	4 858	48,3	1 405	14,5
Ouvriers de l'industrie qualifiés ou spécialisés réguliers	7 547	3 765	50	1 152	15,2
Employés	8 538	4 112	48	1 355	16
Détaillants	6 620	3 146	47,5	878	13,2
Ouvriers agricoles permanents	4 133	2 425	58	617	15
Artisans	3 897	2 204	57	435	11
Ouvriers qualifiés ou spécialisés irréguliers	3 637	2 185	59	405	11
Ouvriers agricoles irréguliers	2 237	1 467	66	336	15
Agriculteurs	3 064	1 676	54,7	539	18

Source : Construit d'après les tableaux de l'Economie Algérienne, 1971, Direction des Statistiques, p. 232-233.

Ce tableau appelle quelques brèves remarques.

— l'inégalité de la dépense est assez flagrante puisqu'elle varie de 2337 à 19697 soit un rapport de 9 à 1. On constate que les dépenses les plus élevées sont celles des cadres supérieurs et des professions libérales (en liaison avec l'effort d'investissement qui crée une situation de quasi-rente pour les diplômés de l'enseignement supérieur) et celles des grossistes et des patrons, catégories dont nous avons vu tout le bénéfice qu'elles ont tiré et qu'elles tireront encore du processus actuel de développement.

— on constate aussi la dégradation évidente du niveau de vie liée à l'instabilité de l'emploi dans l'agriculture ou l'industrie (essentiellement le BTP).

— on constate aussi que c'est le monde rural qui occupe le bas du tableau : paysans pauvres, paysans sans terre, salariés agricoles. Il est fort probable que ce sont d'anciens paysans pauvres ou sans terre que nous trouvons dans la CSP des ouvriers spécialisés irréguliers. En effet, étant donné l'effort en matière de BTP à travers le pays, ce sont évidemment des

paysans sans terre et sans travail qui sont embauchés en fonction du travail disponible.

— Il devient alors évident que, pour éviter l'exode rural et le coût social et budgétaire qu'il produit, une politique hardie d'élévation du niveau de vie dans les campagnes devient une nécessité. La Révolution Agraire, actuellement en cours, doit s'inscrire dans cette politique. Seule une augmentation du niveau de vie des producteurs est la garantie d'un accroissement soutenu de la production agricole.

B. — LES ÉQUILIBRES EXTÉRIEURS

1) *La balance des biens et services.*

TABLEAU XXIV

	Emplois	Ressources
Importations	7 987	
Exportations		6 687
Solde de la balance commerciale		- 1 300
Solde de la balance 1 des paiements commerciaux		- 650 ^A
Dépenses de services	980	
Recettes de services		630
Solde de la balance des services		- 350 ^B
Solde A + B		1 000

Source : Construit d'après les statistiques douanières et les chiffres du S.E.P.

1. Dans l'analyse des disponibilités, nous avons tenu compte du solde de la balance commerciale. En effet, les statistiques douanières prennent en compte l'ensemble des biens physiques qui sont importés ou exportés. Le solde de ces mouvements est égal à 1300. Mais au niveau de l'analyse des paiements qui nous intéressent ici, nous devons retrancher, aux importations et aux exportations, les biens régis par des accords de troc qui ne font par définition l'objet d'aucun paiement ni dans un sens ni dans l'autre. Comme les accords de troc actuellement grossissent les importations (l'Algérie remboursant progressivement des équipements qui arrivent rapidement) il nous a semblé plausible de diminuer de moitié le solde de la balance commerciale pour obtenir celui de la balance des paiements commerciaux.

2. Le Ministre des Finances évalue à 1 800 millions de dinars le solde de la balance des Biens et Services. Il est probable que son chiffre est basé sur les Statistiques Douanières.

2) *La balance des comptes.*

TABLEAU XXV

	Emplois	Ressources
Solde de la balance des biens et services	- 1 000	
Solde de la balance ⁽¹⁾ des revenus du travail		+ 1 050
Solde des mouvements de capitaux		+ 650
- dette ⁽²⁾ - crédits extérieurs	- 1 200	+ 1 850
Solde de la ⁽³⁾ Balance des comptes	+ 700	

(1) Chiffres du Plan.

(2) Echéance de la dette extérieure.

(3) Ce solde positif important ne correspond pas à celui donné par le Ministre des Finances lors de sa conférence de presse, soit 300 millions. La raison en est, soit la surévaluation des ressources du travail (il est fort probable que le montant en a été moindre, certaines fuites de capitaux ayant été signalées, qui auraient été opérées par compensation avec les revenus des émigrés), soit une sous évaluation des emplois au niveau du solde de la balance des Biens et Services mais sur ce point nous avons expliqué plus haut notre choix.

Quel que soit le niveau du solde positif de la balance, on doit constater l'aisance de la situation financière extérieure actuelle de l'Algérie. Plusieurs facteurs ont contribué à l'amélioration de cette situation : en premier lieu, bien sûr, la forte croissance des exportations d'hydrocarbures. En second lieu, l'intense mobilisation des crédits extérieurs qui a été poursuivie depuis quelques années. Enfin, la disparition des exportations des profits des sociétés pétrolières étrangères nationalisées pour la plupart. Les sociétés avaient en effet l'habitude de ne pas rapatrier le cash flow net, ce qui se traduisait par un mouvement de capital de près de 800 millions de dinars.

III. — QUELQUES PROBLÈMES D'ÉVOLUTION STRUCTURELLE

Dans l'évolution structurelle de l'économie algérienne, 1972 est incontestablement l'année de l'agriculture, celle de la Révolution Agraire. Rappelons que la Révolution Agraire, ordonnée le 8 novembre 1971, détermine une expropriation des absentéistes, une limitation de la propriété privée non absentéiste, la redistribution des terres ainsi récupérées aux paysans sans

terre et aux paysans pauvres et la formation sur cette base de différents types de coopératives et de groupements d'entraide.

En outre, les terres appartenant aux collectivités publiques sont elles aussi versées au Fonds National de la Révolution Agraire et distribuées. Cette opération a constitué ce qu'on appelle la 1^{re} Phase de la Révolution (la 2^e étant justement celle de l'expropriation des propriétaires terriens ou de la limitation de leur propriété).

On peut, à propos de cette première phase, analyser ses opérations et ses résultats afin d'en apprécier quelques problèmes.

A. — LA PREMIÈRE PHASE DE LA RÉVOLUTION AGRAIRE :

OPÉRATIONS ET RÉSULTATS

1. — RECENSEMENT ET DISTRIBUTION DES TERRES.

Le recensement des terres des collectivités publiques commencé le 27 mars 1972 est actuellement terminé. Mobilisant des techniciens du Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire ainsi que des élèves agriculteurs, cette opération a permis de recenser près de un million d'hectares appartenant aux collectivités publiques. Ces terres, nationalisées et versées au FNRA, ont été dans une forte proportion distribuées, comme le montre le tableau suivant, aux paysans sous forme de groupements de mise en valeur, de coopératives d'exploitation en commun, de coopératives de production.

Ce tableau indique que, sur un million d'hectares recensés, seuls 455220 hectares sont susceptibles de donner une production immédiate. Les groupements de mise en valeur et les coopératives d'exploitation en commun sont généralement constituées sur des terres qui ne sont pas susceptibles d'une exploitation immédiate, mais nécessitent des travaux préparatoires. Le recensement des attributaires s'opère sur la base des dépôts des candidatures et après adoption par l'Assemblée Populaire Communale élargie.

On rappelle que ces attributaires doivent être aptes au travail de la terre, paysans sans terre ou métayer ou salarié antérieurement sur ces mêmes terres. La détermination des attributaires a posé quelques problèmes : nombreuses candidatures de femmes qui ne pouvaient faire la preuve de leur situation de chef de famille d'un point de vue strictement juridique ; afflux de candidatures de paysans trop âgés ou malades qui ont été inscrits sur une liste d'attente ; enfin nombre insuffisant ou même absence de candidatures dans certaines localités qui révèlent la pression idéologique exercée par les notables locaux sur la paysannerie pauvre ou sans terre (1).

(1) Tous ces problèmes ont été soulevés par le Ministre de l'Agriculture et de la Réforme Agraire lors d'un discours prononcé le 27 mars 1973 à l'occasion du 1^{er} anniversaire de lancement de la Révolution Agraire.

TABLEAU XXVI
Attribution de terres des collectivités publiques

	1	2	3	Groupements de mise en valeur			Coopératives d'exploitation en commun			Coopératives de production			Lots individuels	
	Superficies attribuées (ha)	Nombre d'attributaires installés	1/2 Sup. attribuée	Nombre	Attributaires	Superficies (ha)	Nombre	Attributaires	Superficies (ha)	Nombre	Attributaires	Superficies (ha)	Nombre	Superficies (ha)
	6 218	3 024	2				5	18	95	135	2 989	6 074	17	49,25
	144 200 (SAU : 91 718)	5 859	24,6	59	1 031	14 650 (SAU : 6 284)				272	4 828	129 550 (SAU : 85 400)		
	27 751	3 514	7,9	29	397	826	53	730	1 519	118	2 387	25 406		
ne	160 973	7 889	20,4	46	2 748	31 299				274	5 141	129 674		
a	14 613	2 132	6,8	59	1 279	6 392	17	201	2 610	30	535	4 580	117	1 031
	2 888	221	12,5							18	199	2 369	22	519
em	16 587	2 552	6,5							106	1 588	12 417	964	4 170
	2 836	2 481	1,1	1	110	540	16	2 371	2 296					
	77 264	7 027	11	6	87	1 181	449	6 714	74 434	13	226	1 649		
	26 045	828	31,4	2	27	320				54	601	25 725		
	29	27	1,1	3	24	27				1	3	2		
	22 989	1 436	16	15	202	2 056	12	207	673	96	1 027	20 260		
	97 000	5 095	19	23	745	SAU : 2 000				210	4 350	SAU : 95 000		
u	2 271	332	6,8	15						18	332	2 271		
	16 203	1 367	11,8				155	1 339	15 960	4	28	243		
El Djeich - N° 121 - Juin 1973	617 867	43 784	14,1	258	6 650	59 291	707	11 580	97 587	1 349	24 434	455 220	1 120	5 769

Il reste que, malgré tout, cette première phase a attribué des terres à près de 44 000 paysans sans terre, nombre certes limité mais dont l'évolution du sort matériel sera le symbole et le garant de la mobilisation dans les campagnes algériennes autour de la terre.

2. — LE FINANCEMENT DES UNITÉS DE PRODUCTION MISES EN PLACE.

Au-delà des mesures transitoires d'aide ont été prévus les crédits de campagne et d'équipement.

a) *Les mesures transitoires.*

Ce sont des mesures d'aide aux attributaires. L'article 135 de l'Ordonnance portant Révolution Agraire stipule en effet que « Toute attribution de terre peut être accompagnée, le cas échéant, d'une aide versée à titre temporaire et destinée à l'installation des attributaires sur leurs lots et à l'entretien de leurs familles pendant la période d'installation ». Cette prime, nécessaire pour encourager les travailleurs les plus pauvres à se porter candidats à l'attribution, a été fixée à six mois pour les coopératives se livrant aux cultures maraîchères et à douze mois pour celles réalisant des cultures annuelles comme les céréales. Elle a été évaluée à 150 DA par mois plus une certaine quantité de biens que l'on peut évaluer à 100 DA.

Dans le cas de groupement de mise en valeur, dont les terres n'arriveront à production qu'au bout de quelques années, les attributaires perçoivent un salaire journalier de 9,80 DA en contrepartie des travaux dans les chantiers de mise en valeur et ce jusqu'à l'entrée en production des terres aménagées. Ces dépenses sont inscrites au budget de fonctionnement de l'Etat. Leur montant a été fixé à 30 millions de DA pour 1972.

b) *Le financement de la production.*

Avant d'analyser ce financement, rappelons les principes essentiels de fonctionnement des coopératives de production, tels qu'on peut les déduire du statut type de la coopérative agricole de production (décret du 27 juillet 1972).

— Les coopératives jouissent d'une autonomie de gestion dans le domaine de l'approvisionnement et de la commercialisation, de l'organisation du travail et de la détermination du plan de culture. Cette autonomie accordée aux coopératives pose des problèmes sur lesquels nous reviendrons (2).

(2) Cependant l'autonomie de gestion n'est pleine et entière que pour les coopératives de production. S'agissant des Coopératives Agricoles Polyvalentes de Services par contre, leur gestion est pratiquement étatique puisque à côté du Président élu par les coopérateurs, un Directeur nommé par l'Etat détient la réalité du pouvoir. Il semble que ce soit là un compromis entre une relative étatisation nécessitée par la planification et le désir de ne pas répéter les erreurs commises dans la gestion du secteur socialiste autogéré.

— En tout état de cause, elle a pour corollaire une sanction économique conformément aux lois du marché. La question sera de savoir si les producteurs subiront des contraintes de fait.

— Enfin, les coopératives bénéficient d'un soutien multiforme de l'Etat au moins dans la phase de démarrage.

Ces principes essentiels de fonctionnement sont traduits au niveau du financement de la manière suivante.

1) *Les crédits de campagne.*

Ces crédits sont mis à la disposition des coopératives de la Révolution Agraire pour leur permettre de faire face aux différentes dépenses d'exploitation. Ils sont calculés en fonction des superficies et de normes de frais cultureux variant suivant les zones et régions concernées. Ces charges d'exploitation comprennent les frais de traction et de motoculture, les frais d'approvisionnement en semences, engrais, carburants, les frais de main d'œuvre saisonnière d'appoint.

Les demandes sont introduites auprès des agences de la Banque Nationale d'Algérie, déjà spécialisée dans le crédit agricole. Les crédits octroyés sont notifiés aux coopératives concernées qui en disposent. Leurs dépenses sont dispensées du visa ou du contrôle a priori. Les pièces de dépenses sont contrôlées a posteriori. Pour l'année 1972-1973, 60 millions de dinars ont été dégagés au titre des crédits de campagne. Ces crédits de campagnes sont remboursables à la B.N.A. en liaison avec la réalisation des récoltes de l'unité de production.

2) *Les crédits d'équipement.*

Ce sont des crédits remboursables lorsqu'ils sont accordés aux coopératives de production ; les crédits dégagés sont de l'ordre de 170 millions de dinars pour 1972 et 140 millions de dinars pour 1973. Compte tenu des difficultés de réalisation et de dépense des crédits pour 1972, le Ministère des Finances a décidé de permettre le cumul de ces crédits pour 1972-1973. En outre à titre exceptionnel, les demandes ont été introduites pour cette première année par les services techniques de l'agriculture de chaque wilaya et transmises au comité financier de la Banque Nationale d'Algérie pour étude et ratification.

Pour les coopératives communales polyvalentes de services, deux types de crédits d'équipement sont prévus : des subventions pour les travaux de génie civil qu'elles ont à effectuer pour leur installation et des crédits remboursables pour leurs équipements. Ces coopératives doivent jouer un rôle central au niveau communal pour la fourniture de travaux, de matériel, d'engrais, de semences et en matière de commercialisation. Pour 1973, 180 millions ont été programmés pour leurs investissements dont 60 millions à titre de subventions.

Enfin, en raison du caractère improductif de leurs terres avant réaménagement, les groupements de mise en valeur bénéficient entièrement de subventions de l'Etat. 40 millions de dinars leur ont été attribués en 1973.

Ainsi, l'Etat a mis en place un système de financement adéquat à cette phase de démarrage des unités de production de la Révolution Agraire. Il convient pour terminer d'en analyser quelques problèmes.

B. — QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE PROCESSUS DE RÉVOLUTION AGRAIRE

Toute réflexion sur le processus de Révolution Agraire en Algérie doit se situer dans une perspective historique et rejeter tout idéalisme dont on sait que le résultat immédiat est de mystifier. Deux idées centrales nous paraissent devoir servir de fil directeur : la première est que la paysannerie algérienne, celle des paysans sans terre et des paysans pauvres, a depuis longtemps, et en raison de sa dépossession et son expropriation massive depuis un siècle, à raisonner en termes de récupération de la terre pour elle même et appris, à son corps défendant, à raisonner en termes de pouvoir d'achat et de niveau de vie ; sa mobilisation pour la terre sera proportionnelle au niveau de vie que celle-ci lui procurera. La deuxième réalité des campagnes algériennes est le poids important qu'y jouent les notables locaux, commerçants, propriétaires fonciers dont l'emprise idéologique et la puissance économique est importante. Aussi bien, si l'on tient compte de cette réalité historique, la Révolution Agraire doit, par des mesures appropriées, assurer la mobilisation des paysans sans terre, et l'affaiblissement de la bourgeoisie commerciale et foncière.

a) *La mobilisation des paysans sans terre est incontestablement un problème de niveau de vie et de pouvoir d'achat.*

Quelques indices nous permettent de situer cette liaison : en premier lieu, depuis quelques années on assiste à une diminution du nombre des ouvriers permanents dans le secteur autogéré et à un vieillissement de la population active en liaison avec ces départs. Ceux-ci sont essentiellement motivés par la comparaison des niveaux de vie entre la ville et la campagne, pour une technicité égale. Le second indice nous est fourni par le manque ou l'absence de candidatures pour l'obtention des terres dans le cadre de la Révolution Agraire. Enfin, le troisième indice est constitué par les désistements qui interviennent après l'attribution des terres, quoique peu importants (on estime à 2,5 % le nombre des désistements à l'échelle nationale dont une forte proportion dans les régions d'Alger et de Annaba). Outre la pression idéologique et économique exercée par les possédants, la raison essentielle de ces désistements ou de cette absence de candidatures est d'ordre économique : à court terme les paysans sans terre estiment insuffisante l'aide temporaire reçue (de l'ordre de 250 dinars) et ne résistent pas aux offres

alternatives d'emploi qui leur sont offertes dans les unités de production des sociétés nationales ou plus généralement sur les chantiers de travaux publics et de bâtiment même à titre temporaire. A long terme, le problème qu'ils se posent est celui de la certitude d'une élévation progressive de leur niveau de vie. A ces deux préoccupations, on doit apporter des réponses rapides : en premier lieu une élévation substantielle de l'aide temporaire ne devrait pas peser trop lourdement sur le budget de fonctionnement de l'Etat et aurait l'avantage de contrecarrer les désistements ; en second lieu une élévation à plus long terme du niveau de vie des coopérateurs dépend, en Algérie comme ailleurs, des termes de l'échange entre les prix des produits achetés et ceux des produits vendus, et du degré de mécanisation adopté. C'est bien sûr poser le problème de la politique d'approvisionnement des coopératives en semences, engrais, matériel de traction ou de motoculture. Une politique des prix adéquate devra être suivie en cette matière afin d'éviter l'alourdissement des charges d'exploitation des coopératives et conséquemment une stagnation du niveau de vie de leurs membres.

A ce niveau se pose aussi le problème du choix du taux de mécanisation à adopter ; si elle accroît la productivité du travail, la mécanisation à outrance peut avoir deux conséquences néfastes : en premier lieu, elle accroît, toutes choses égales par ailleurs, les charges financières des unités de production dans un système de prix fatalement non contrôlé par elles ; en second lieu, elle exclut l'accroissement de l'emploi au sein de l'unité de production. De ce point de vue, il est souhaitable que la Révolution Agraire soit non seulement une politique de modernisation de l'agriculture, mais aussi une politique d'emploi dans l'agriculture. L'une et l'autre ne sont pas incompatibles, comme le voudraient des analyses trop hâtives, qui souhaiteraient voir continuer en Algérie la mécanisation à outrance de l'agriculture comme l'avait réalisé la colonisation au détriment de l'entretien de la terre et de l'élévation du niveau de vie des travailleurs pour des raisons mercantiles (3).

b) *Le problème de la commercialisation.*

On a vu que l'autonomie de gestion des coopératives est aussi une liberté de vendre et d'acheter. Il est clair que le choix en faveur de la commercialisation libre est un choix délibéré, tant les offices publics de commercialisation et d'approvisionnement n'ont pu jusqu'à présent faire face à la situation des domaines autogérés et ont largement contribué à diminuer la capacité productive et l'élévation du niveau de vie dans les domaines (4).

(3) Tout économiste sait que l'utilisation d'une machine n'a rien à voir avec un désir de modernisation mais reflète, pour un taux de salaire donné, le souci de minimiser le coût et de maximiser le profit. Mais le niveau de l'emploi doit actuellement primer toute considération de profit.

(4) Le chef de l'Etat déclarait récemment que « la gestion centralisée n'est pas en soi un modèle de gestion pour les travailleurs et les fellahs ». Discours d'ouverture des Assises Nationales du Secteur Socialiste Agricole, *El Moudjahid*, 11 avril 1973.

Ceci étant, le choix est-il uniquement entre la commercialisation libre et la commercialisation par des organismes d'Etat. La commercialisation libre conduit inéluctablement, à moins d'un renforcement politique et idéologique important de la paysannerie, à un renforcement de la base économique des commerçants dans les campagnes et les villes et l'on pourrait assister à une reconversion des anciens propriétaires dans des activités de commercialisation des produits des coopératives.

Au niveau de l'Etat, la conscience de ce danger existe et a été clairement exprimé à propos du secteur autogéré. Le Président Boumediène déclarait récemment : « Quant au problème de la commercialisation, j'approuve le développement des structures existantes tout en vous mettant en garde contre les dangers des solutions simples a priori mais qui, en fait, conduisent à la création d'un secteur privé qui se transformera avec le temps en un secteur absorbant les efforts des travailleurs. Je veux dire par là la commercialisation libre » (5).

La solution devrait être recherchée dans une voie intermédiaire. On pourrait songer à la mise en place au niveau communal de coopératives de consommation de paysans et de travailleurs qui seraient chargées de la fourniture à des prix proches des prix de revient des produits des coopératives aux coopérateurs eux-mêmes, ainsi qu'aux travailleurs salariés de la commune.

Parallèlement, devraient être négociés avec l'Etat des contrats de livraison de produits agricoles afin de permettre l'alimentation des villes et limiter l'enrichissement sans cause du commerce privé. Toutes ces mesures nécessitent bien entendu une mobilisation politique de la paysannerie. C'est le but de l'Union Nationale des paysans dont les statuts ont été récemment publiés (14 mai 1973). Sa tâche historique sera d'assurer le relèvement du niveau de vie des travailleurs de la terre qui reste l'indice le plus sûr de la transition vers le socialisme.

CONCLUSION

L'analyse de l'économie algérienne en 1972 appelle quelques réflexions économiques d'ensemble. Il est clair que, du point de vue des objectifs du Plan Quadriennal, les réalisations ont été dans l'ensemble positives : continuation de l'effort d'investissement, poursuite des opérations de Révolution Agraire, premières mises en production d'unités du Plan Quadriennal, amélioration sensible de la balance des paiements. Mais ce bilan positif ne doit pas cacher les problèmes : on doit craindre par exemple que l'effort d'investissement ne pèse que sur les couches les plus pauvres de la population. De ce point de vue, il y a nécessité de stabiliser le niveau des prix par une

(5) *Idem.*

maîtrise effective des circuits de commercialisation et une politique des prix plus ferme sinon plus cohérente. En outre, une lutte efficace contre le gaspillage dans le secteur public permettrait une amélioration partielle de la répartition du revenu sans qu'il en coûtât beaucoup à l'entreprise et à la nation. Ces mesures permettraient enfin de donner son plein sens à l'équation des économistes : investissement, limitation de la consommation pour toutes les catégories sociales.

A. BENACHENHOU *.

* Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques d'Alger.